

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

**N° VA\_DEL2023\_87**

**Objet : Deuxième affectation des crédits destinés aux associations  
développant le lien social et les activités de proximité au titre de l'année  
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative à soutenir les projets visant à favoriser les activités de proximité, de développement du lien social, d'animation de quartier.

Un crédit de 45 040 € est inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux associations, locaux collectifs résidentiels (LCR), associations diverses.

Des avances ont été octroyées par délibérations successives à hauteur de 39 512 €.

Le disponible est donc de 5 528 €.

Après instruction des demandes déposées par les associations, il est proposé à l'assemblée délibérante le versement de subventions pour un montant total de 1300 € répartis comme suit :

- 800 € pour l'association APE La Fontaine,
- 500 € pour l'association Scouts et Guides de France de Villeneuve d'Ascq.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

En application du décret 2021-1547 du 31/12/21, les associations ont signé un contrat d'engagement républicain.

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 6 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-après annexé pour un montant de 1 300 €.**

**Imputation comptable : 65748 428 3720 LCR  
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.2 Promotion de la citoyenneté**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196217-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023